



# Mairie d'Asnans-Beauvoisin

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Asnans-Beauvoisin à **19h30** sous la présidence de Mr Éric FLUCHON, Maire.

**Membres présents** : Mr FLUCHON Éric, Mme FLAIVE Nathalie, Mr Jacques GROS, Mr CHEVRIAU Jean-Louis, Mr GUYOTY Serge, Mr GRAS Alain, Mr MOTTARD Philippe, Mme PICARD Sylviane, Mr BARRAUX Nicolas, Mr Cédric PRAVAZ, Mme HENGUELY Sylvanie, Mme Céline DELAITRE, Mme PILARD Christelle.

**Excusés** : Mr PEREIRA Christophe donne pouvoir à Mr Cédric PRAVAZ  
Mr SCORTEGAGNA Cyrille donne pouvoir à Mr MOTTARD Philippe

Mme FLAIVE Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité de ses membres présents.

### 1. Subvention ASCEM :

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance de la demande de subvention pour l'année 2023 de l'ASCEM (Association Sportive et Culturelle des Ecoles Maternelles du secteur de Chaussin)
- RAPPEL que chaque année cette association obtient de la part de la commune une subvention de 60 €
- DECIDE à l'unanimité de maintenir ladite subvention à 60 € et de revoir cette participation lors de la prochaine réunion d'attribution des subventions aux associations.
- AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

### 2. Délibération :

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance de la nécessité de retirer la délibération N°2022/45 ayant pour objet : vente de terrain boisé pour un particulier.
- DECIDE à l'unanimité de retirer ladite délibération.
- AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

### 3. Fibre optique

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance de la convention d'occupation du domaine public communal non routier au profit d'altitude fibre 39 pour l'implantation d'un SRO (Sous Répartiteur Optique) sur la commune d'Asnans-Beauvoisin.

- DECIDE à l'unanimité de valider ladite convention.
- AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

#### **4. Travaux de consolidation rue de la Cafetière**

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance de la réunion de la commission voirie-sécurité en date du 19 novembre dernier concernant les travaux de consolidation de la rue de la Cafetière, du devis de l'entreprise TP Bornier pour la somme de 20 542 € HT.
- PREND connaissance de la décision de la commission.
- DECIDE à la majorité de valider le devis (pour : 14, contre : 1)
- AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

#### **5. Elus canton de Tavaux**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Association des Maires, Maires-délégués, Maires-adjoints, Conseillers Départementaux et leurs suppléants du Canton de TAVAUX, ses statuts, elle a pour objet :

1. De nouer entre ses membres des relations amicales et des liens de franche camaraderie,
2. De soutenir ses membres et de les défendre, au besoin contre toutes mesures arbitraires,
3. D'étudier en commun l'application des lois nouvelles ainsi que certaines questions administratives

L'adhésion à l'Association des Maires, Maires-délégués, Maires-adjoints, Conseillers Départementaux et leurs suppléants du Canton de TAVAUX donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon de nombre de membres ayants-droits de chaque commune

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, DÉCIDE**

- **D'ADHÉRER** à l'Association des Maires, Maires-délégués, Maires-adjoints, Conseillers Départementaux et leurs suppléants du Canton de TAVAUX.
- **D'INSCRIRE** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à l'affaire.

#### **6. SIDEK : 6<sup>ème</sup> tranche**

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance de l'avant-projet sommaire de la 6<sup>ème</sup> tranche Elum
- DECIDE à l'unanimité d'accepter et de valider l'avant-projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rattachant.

## **7. PanneauPocket**

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance du devis de l'entreprise PanneauPocket pour la somme de 130 € TTC pour un an ; 260 € TTC pour 2 ans d'abonnement avec un trimestre supplémentaire offert et 390€ TTC pour 3 ans d'abonnement avec un semestre supplémentaire offert
- DECIDE à l'unanimité de souscrire un abonnement pour une durée de 3 ans.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rattachant.

## **8. Salle des associations**

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance du devis de l'entreprise SCARABOTTO concernant la rampe d'accès pour la salle des associations, pour la somme de 6 378.75 € HT.
- DECIDE à l'unanimité de valider ledit devis.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rattachant.

## **9. Bâtiment Asnans**

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance du devis de l'entreprise PEGUILLET concernant la porte d'entrée, la porte de service et ainsi que les volets roulants pour la mairie pour la somme de 21 152 € HT.  
Et du devis de l'entreprise SAS BIGUEURE pour la somme de 21 141.99 € HT.
- DECIDE à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise PEGUILLET pour la somme de 21 152€ HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rattachant.

## **10. Bâtiment Beauvoisin M. Jacques Gros (1<sup>er</sup> adjoint) sort de la pièce.**

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance du devis de l'entreprise Jacques GROS concernant des travaux d'installation gaz dans la cuisine de la salle de réception de Beauvoisin pour la somme de 556.90 € HT.
- PREND connaissance du devis de l'entreprise Xavier MEUGIN concernant un coffre cache compteur, portes de placard et cadre de porte pour la somme de 840 € HT et du devis de l'entreprise Etienne JACQUOT pour la somme de 2 408.95 € TTC.
- PREND connaissance du devis de l'entreprise BOICHOT concernant le hall d'entrée pour la somme de 2 275.53 € HT.
- DECIDE à l'unanimité de valider les devis de l'entreprise Jacques GROS pour la somme de 556.90 € HT, de l'entreprise Xavier MEUGIN pour la somme de 840 € HT et de l'entreprise BOICHOT pour la somme de 2 275.53 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rattachant.  
Mr Jacques GROS revient dans la salle pour les autres délibérations.
- PREND connaissance de la décision de réviser les prix de la location de la salle de Beauvoisin  
60 € pour un jour et 90 € pour le week-end pour les habitants de la commune et de 80 € pour un jour et 120 € pour le week-end pour les extérieurs.  
Les fluides (eau et électricité) seront payés en sus suivant consommation et 25 € pour la

location de la vaisselle percolateur compris.

Un chèque de caution de 500 € sera demandé pour chaque location qui sera rendu à l'issue si aucune dégradation n'est constatée.

- DECIDE de valider à l'unanimité la révision des tarifs de location.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rattachant.

## **11. Point à Temps**

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance du devis de l'entreprise Entretien Routier Jurassien pour les points à temps sur la commune pour la somme de 23 476.75€ HT.
- DECIDE à l'unanimité de valider le devis pour la somme de 15 537.65€ HT hors Rue des Fées (secteur bleu).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rattachant.

## **12. Questions diverses**

- Recensement de la population du 19 janvier au 25 février 2023.  
Les agents recenseurs seront Mme Scortegagna pour Asnans et Mme Oudot pour Beauvoisin.
- Yoga : les cours commenceront le mardi 10 janvier 2023 avec Mme Valérie Peseux ; report au prochain conseil du point yoga.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Asnans-Beauvoisin, le 09 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Mme Nathalie FLAIVE

Le Maire,  
M. Éric FLUCHON